SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

ARRÊTÉ RECTIFICATIF de l'arrêté du 07 novembre 2023
2023-ETSPH-029
Fixant le montant et la répartition pour l'exercice 2023
de la dotation globale commune prévue au
Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Association « APEI de Chambéry »
217 Rue du Larzac
73000 CHAMBÉRY

Pôle social

Direction personnes âgées/personnes handicapées
Service « accueil en établissement PH et SAAD »

Contact : Aviva MAX
☎ 04 79 60 29 28
✉ hanifa.mchinda@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles – notamment articles L.313-11 et R.314-43-1 ;

VU Le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre le département de la Savoie, l'État et l'Association APEI de Chambéry ;

VU La délibération du Conseil départemental en date du 16 décembre 2022 (budget primitif 2023 du Département) ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du pôle social ;

ARRÊTE

Article 1 - **L'article 1 de l'arrêté du 07 novembre 2023 reste inchangé :**

Pour l'exercice 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par le Conseil départemental y compris pour l'accueil temporaire, gérés par l'association APEI de Chambéry, est fixée à 10 057 306 €.

Article 2 - **L'article 2 de l'arrêté du 07 novembre 2023 reste inchangé :**

La quote-part de dotation globalisée commune prise en charge par l'aide sociale de la Savoie est **fixée à 9 213 421 €.** Elle est répartie entre les établissements et services, à titre indicatif, ainsi :

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231130-2023-ETSPH-029-AR
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Etablissements ou services	N° Finess	Montant de la quote-part
Poste de promoteur		34 116 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Hébergement Complet Internat et Accueil de jour	730010261	2 097 981 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Parelles Hébergement Complet Internat	730013760	295 582 €
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat	730783404	3 068 416 €
Foyer de vie « Les Parelles » Hébergement Complet Internat	730009479	2 648 078 €
Section accueil de jour Chambery Accueil de Jour	730010279	654 471 € dont 54 410 € (CNR situation complexe creton)
SAVS renforcé Prestation en milieu ordinaire	730011830	414 777 €

Cette quote-part sera versée par 1/12ème dans les conditions prévues par l'article R.314-43-1 du code de l'action sociale et des familles.

Article 3 - **L'article 3 de l'arrêté du 08/08/2023 reste inchangé :**

A compter du 1er août 2023 et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté portant tarification, les prix de journées opposables aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'accueil temporaire, s'établissent comme suit :

Etablissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730010261	199,80 €	231,77 €
Foyer d'accueil médicalisé Le Noiray Accueil de jour	730010261	129,88 €	137,67 €
Foyer d'accueil médicalisé Les Parelles Hébergement Complet Internat	730013760	185,99 €	212,03 €
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730783404	114,31 €	141,74 €
Foyer de vie « Les Parelles » Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730009479	241,86 €	275,72 €
Section accueil de jour Chambery Accueil de Jour	730010279	129,86 €	148,04 €
SAVS renforcé Prestation en milieu ordinaire	730011830	75,04 €	75,04 €

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231130-2023-ETSPH-029-AR
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Le poste de promoteur et le CNR situation complexe ne sont pas pris en compte sur le calcul des prix de journée.

Article 4 - L'article 4 de l'arrêté du 07 novembre 2023 est modifié comme suit :
A compter du 1er novembre 2023, pour le Foyer d'hébergement, le prix de journée opposable aux personnes prises en charge ne relevant pas de l'aide sociale de Savoie, y compris pour l'hébergement temporaire, s'établit comme suit :

Établissements et services	N° Finess	Prix de journée net	Prix de journée brut
Foyer d'hébergement de l'APEI de Chambéry Hébergement Complet Internat y compris hébergement temporaire	730783404	120,01 €	147,61 €

La participation financière des adultes en accueil de jour est fixée à :
. Journée complète : 11,40 €
. Demi-journée avec repas : 7,84 €
. Demi-journée sans repas : 3,56 €

Article 5 - Un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de LYON peut être introduit contre le présent arrêté par toute personne physique ou morale intéressée, dans un délai **d'un mois** à compter de sa publication ou de sa notification conformément aux dispositions des articles L.351-1 à L.351-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'Association APEI de Chambéry sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée.

CHAMBÉRY, le 30 NOV. 2023

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente
déléguée

Corine WOLFF

- 1 DEC. 2023
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Pour le Président du Conseil Départemental,
Par délégation,

Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
le - 1 DEC. 2023
PUBLICATION

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231130-2023-ETSPH-029-AR
Date de réception préfecture : 30/11/2023

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20231130-2023-ETSPH-029-AR
Date de réception préfecture : 30/11/2023